

LA CONSTRUCTION D'UN HÔPITAL À NORANDA

Question n° 2705—M. Caouette:

1. Quelle somme le gouvernement fédéral fournit-il pour la construction d'un nouvel hôpital à Noranda?

2. a) Le gouvernement fédéral fournit-il quelque subvention pour la construction d'une maison pour personnes âgées «Maison Pie XII» dans les limites de la ville de Rouyn et, dans l'affirmative, quel est le montant de la subvention, b) la Société centrale d'hypothèques et de logement consent-elle un prêt pour la construction de cette maison et, dans l'affirmative, quel en est le montant et à quel taux d'intérêt?

3. Une importante école polyvalente est-elle sur le point d'être construite à Rouyn et, dans l'affirmative, a) le gouvernement fédéral contribue-t-il un montant quelconque dans ce projet de construction et, b) quel est ce montant, cette contribution est-elle consentie selon une entente fédérale-provinciale, quelle est cette entente?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Aucun projet n'a été présenté demandant une aide financière fédérale pour la construction d'un nouvel hôpital à Noranda (Qué.) aux termes du Programme des subventions à la construction hospitalière.

2. a) Non; b) la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti à la Société d'habitation du Québec, pour la construction de la «Maison Pie XII», un prêt de \$730,071, à un taux d'intérêt de 6½ p. 100 l'an.

3. Ne s'applique pas.

LE SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 2706—M. Guay:

1. Le gouvernement examine-t-il les avantages du système métrique?

2. Si non, compte-t-il le faire?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le comité interministériel chargé d'étudier l'applicabilité actuelle, éventuelle et définitive du système métrique au Canada a rédigé un rapport qui a été soumis au gouvernement pour étude.

2. Sans objet.

*LES PARCS NATIONAUX—LE QUARTIER LEBRETON À OTTAWA

Question n° 2707—M. Mather

Le gouvernement du Canada envisage-t-il de créer un parc national dans le quartier LeBreton d'Ottawa?

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est non.

[L'hon. M. Sharp.]

LES ACTIVITÉS DU NAVIRE SOVIÉTIQUE «TAJMYR»

Question n° 2708—M. Anderson:

1. Le ministère des Affaires extérieures a-t-il communiqué récemment avec l'ambassade de l'Union soviétique au sujet des activités du navire soviétique *Tajmyr*?

2. Ce navire a-t-il été sommé depuis quelques semaines par des navires des forces armées canadiennes de déclarer ses intentions en venant près de la côte de la Colombie-Britannique?

3. Ce navire a-t-il refusé de répondre à ces demandes de renseignements?

4. Des représentants du gouvernement canadien sont-ils montés à son bord dans le port de Vancouver?

5. Depuis combien de temps les forces armées canadiennes le surveillent-elles?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voici ce que me communiquent à ce sujet le ministère du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale: 1. Non.

2. Non. Le navire soviétique *Tajmyr* a exécuté toutes ses manœuvres en dehors des limites des eaux territoriales du Canada.

3. Sans objet.

4. Oui. Tous les navires étrangers faisant escale dans un port canadien sont sujets à une inspection de la part des fonctionnaires de la douane et de l'immigration. En outre, les inspecteurs en radio du ministère des Transports visitent les navires étrangers sur demande. Dans les cas où la permission de faire escale dans un port canadien est demandée, par la voie diplomatique, en faveur d'un navire dépendant des forces navales et que cette demande est approuvée, un officier des Forces canadiennes monte également à bord.

5. Depuis le 1^{er} juin 1969.

LA RECHERCHE SUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE

Question n° 2709—M. McCleave:

1. Combien d'argent le gouvernement fédéral consacre-t-il à la recherche sur la dystrophie musculaire?

2. De combien d'argent, par province, dispose-t-on pour venir en aide aux victimes de cette maladie, et selon quelle formule?

L'hon. John Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Aucun projet particulier, dans le domaine de la recherche sur la dystrophie musculaire, n'a été soumis au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par les provinces ou par les organismes nationaux s'intéressant à cette maladie.

2. Bien qu'aucun projet bien défini n'ait été présenté par les provinces pour venir en aide aux victimes de la dystrophie musculaire, un certain nombre de programmes fédéraux-provinciaux permettent d'offrir et d'assurer